

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du 13 Février 2020 à 19h00**

L'an deux mille vingt, le treize février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOMBLAINE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé FERON, Maire,

Etaient présents :

Adjoints : Jean-Pierre LAURENCY, Christiane DEFAUX, Jean-Claude DUMAS, Denise GUNDELWEIN, Alexandre HUET, Hinde MAGADA, Grégoire RUHLAND

Conseillers : Serge STRACH, Henri SCHMITZ, Gérard ALBERT, Mireille DAFFARA, Roselyne LEBOEUF, Denis HOELTER, Raymond LAUMONT, Christiane ROL, Brigitte MION, Emmanuel ROSINA, Pierre GRALL, Elsa LAURENCY, Monique BONIN.

Etaient absents excusés :

Jules GODIN donne pouvoir à Denise GUNDELWEIN
Nouna SEHILI donne pouvoir à Hinde MAGADA
Séréna STEPHAN donne pouvoir à Jean-Pierre LAURENCY
Johanna JACQUES-SEBASTIEN donne pouvoir à Christiane DEFAUX
Anthony RENAUD donne pouvoir à Monique BONIN
Marianne KAROTSCH absente excusée
Alexandre AUFFRET absent excusé

Secrétaire de séance : conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Grégoire RUHLAND a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie chacun des conseillers municipaux présents de leur présence à ce dernier conseil municipal et rappelle que le vote du budget aura lieu après les élections municipales de mars 2020 avec la prochaine équipe.

La séance est ouverte à 19h05.

Vote du Procès-verbal de la séance du 29 janvier 2020 :

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°1-02/2020- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) rend obligatoire, dans les communes de plus de 3 500 habitants, et dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires au sein du Conseil Municipal.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015 impose, dans ce cadre, la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit ainsi permettre aux élus :

- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de leur collectivité,
- de débattre des orientations pluriannuelles qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif,
- de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire ci-annexé a été présenté aux membres de la Commission des Finances qui s'est réunie en date du 4 Février 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **EST INFORME** sur l'évolution de la situation financière de la Ville
- **DISCUTE** des orientations qui préfigureront les priorités qui seront affectées dans le budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020.

Délibération n°2-02/2020- ATTRIBUTION SPORTIF HAUT NIVEAU-WALLYS KHIRI

Vu la délibération n°03-12-2019 du Conseil Municipal du 18 décembre 2019,
Étant donné que Wallys KHIRI remplit les conditions d'attribution de la subvention en soutien aux sportifs de haut niveau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 800 € au jeune Wallys KHIRI,
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020 au chapitre 67, article 6745.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°3-02/2020- ATTRIBUTION SPORTIF HAUT NIVEAU-ABDENASSER LAMANE

Vu la délibération n°03-12-2019 du Conseil Municipal du 18 décembre 2019,
Étant donné qu'Abdenasser LAMANE remplit les conditions d'attribution de la subvention en soutien aux sportifs de haut niveau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 800 € au jeune Abdenasser LAMANE,
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020 au chapitre 67, article 6745.

Adopté à l'unanimité.

Conclusion : Monsieur le Maire remercie chaleureusement l'ensemble des conseillers municipaux pour ce dernier Conseil Municipal du mandat en précisant que « rien dans notre réussite n'appartient à une seule personne mais à l'ensemble du Conseil Municipal. » Il fait part de sa grande émotion du départ choisi par certains d'entre eux et précise la difficulté d'être conseiller municipal qui n'est pas forcément « dans les projecteurs. » Monsieur le Maire rappelle que « tous les jours des Tomblainois nous félicitent du bon travail effectué lors de ce mandat. » Il précise que ceux qui le souhaiteront pourront participer aux commissions qui seront mises en place pour le prochain mandat mais également à l'ensemble des festivités. Monsieur FERON rappelle à l'assemblée l'importance d'aller voter le **15 mars 2020**.

Hinde MAGADA, adjointe au Maire, élue depuis 19 ans, qui ne se représente pas aux prochaines élections, remercie également l'ensemble des conseillers municipaux et particulièrement, Hervé FERON, pour son parcours politique à Tomblaine.

La séance est levée à 20h15.

Le Secrétaire de séance
Grégoire RUHLAND

